



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

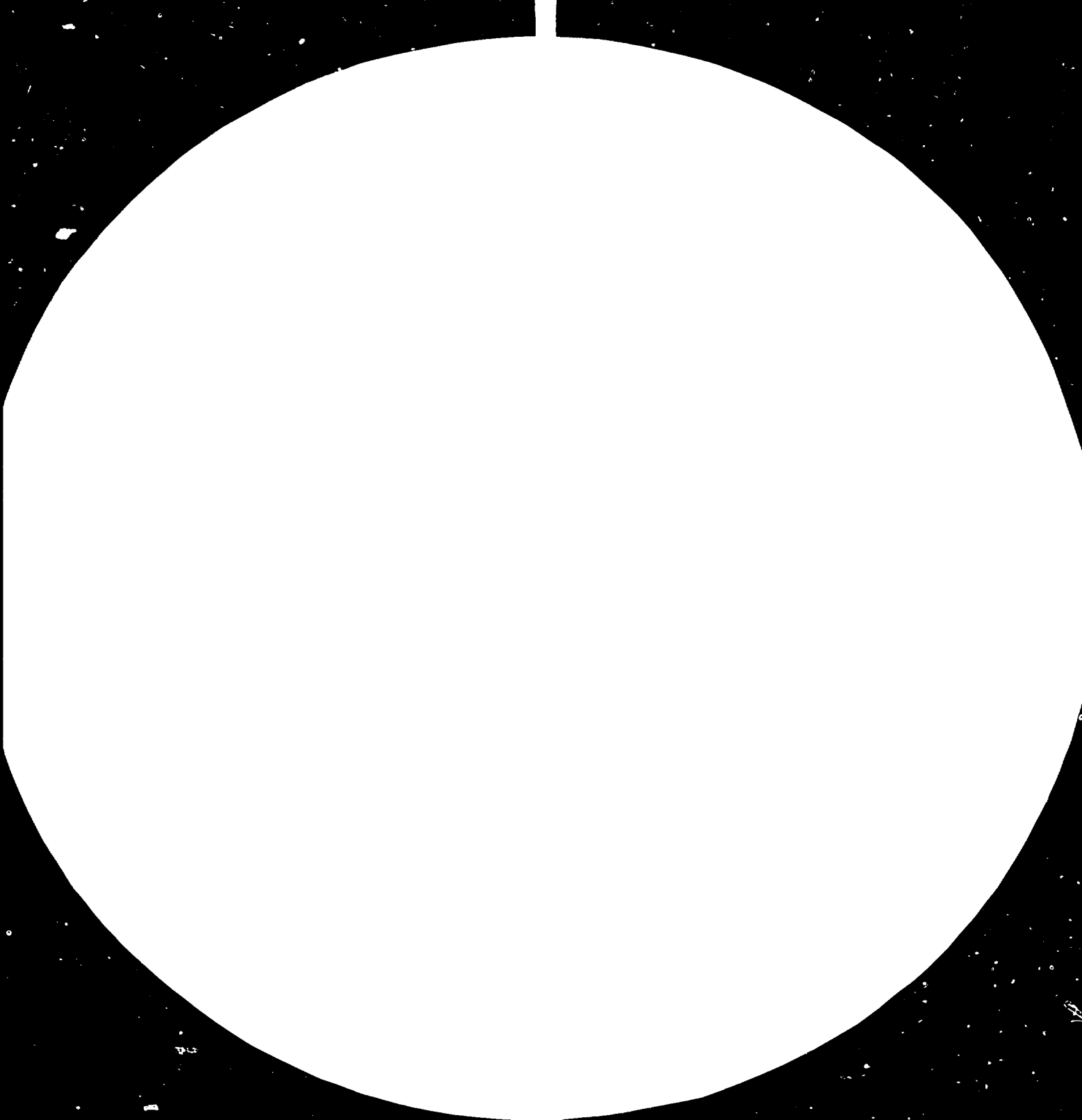
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





28



32



MODEL OF RESOLUTION TEST CHART

1963-A

10491 - F

Distr. LIMITEE

UNIDO/PC.8  
26 mai 1981

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

Réunion du Groupe d'experts sur le rôle  
des coopératives dans le développement  
des industries alimentaires

Vienne (Autriche), 22-24 avril 1981

RAPPORT\*

0011-7

---

\* Ce document a été reproduit sans avoir été revu officiellement.

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
PREFACE	3
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	5
Conclusions	5
Recommandations	6
ORGANISATION DE LA REUNION	7
Ouverture de la Réunion	7
Conclusions et recommandations	7
RESUME DE LA DISCUSSION	8
—	
Annexe 1. LISTE DES PARTICIPANTS	15
—	

## PREFACE

1. La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a recommandé tout particulièrement que l'ONUUDI étende son action à la mise en place d'un système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement et entre pays en développement eux-mêmes en vue d'augmenter la part de ces derniers dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue.
2. L'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, en septembre 1975, a entériné la Déclaration et le Plan d'action de Lima et a décidé que le système de consultations devrait être institué aux niveaux mondial, régional, interrégional et sectoriel. Les consultations ont pour but d'étudier les moyens d'atteindre l'objectif ci-dessus et de procéder à une nouvelle répartition des activités industrielles dans le monde afin de remédier au déséquilibre économique actuel entre pays en développement et pays développés.
3. Le Conseil du développement industriel, à ses dixième et onzième sessions, tenues respectivement en 1976 et en 1977, a décidé qu'il conviendrait d'organiser des consultations entre les pays membres, réunissant des représentants des pouvoirs publics, de l'industrie, des syndicats et des groupements de consommateurs.
4. Parmi les objectifs prioritaires énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, figure la création d'agro-industries efficaces grâce à l'établissement de liens solides entre l'agriculture et l'industrie pour assurer une intégration poussée de ces deux secteurs de l'économie dans les pays en développement.
5. Le Conseil du développement industriel a autorisé l'ONUUDI à entreprendre les préparatifs de la première Consultation sur l'industrie alimentaire. Cette Consultation se tiendra à La Haye (Pays-Bas), du 9 au 13 novembre 1981.
6. Dans le cadre de ces préparatifs, l'ONUUDI a organisé, en janvier 1979, une Réunion préparatoire mondiale sur l'industrie alimentaire. Les participants à cette réunion ont décidé que la première Consultation devrait porter sur le secteur de l'industrie alimentaire dans son ensemble et défini les quatre grandes questions ci-après à soumettre à la Consultation :
  - Développement intégré de tous les secteurs de production alimentaire, d'activités de transformation et de commercialisation;

- Satisfaction des besoins technologiques de cette industrie dans les pays en développement;
- Développement de la coopération technique et économique entre pays en développement et pays développés et entre pays en développement eux-mêmes;
- Amélioration de la commercialisation et de la distribution.

7. La réunion du Groupe d'experts sur le rôle des coopératives dans le développement des industries alimentaires a été convoquée, elle aussi, dans le cadre des préparatifs de la première Consultation sur l'industrie alimentaire afin d'élaborer les questions à soumettre à la Consultation, en particulier la question II-B "Développement de la coopération technique et économique entre pays en développement et pays développés et entre pays en développement eux-mêmes".

8. En passant en revue la coopération entre pays développés et pays en développement dans le secteur de l'industrie alimentaire, on s'aperçoit qu'il est nécessaire de trouver de nouveaux partenaires pour développer ce secteur. Des coopératives agro-alimentaires ayant fait leurs preuves pourraient jouer ce rôle en raison de certaines de leurs qualités :

- Expérience d'un développement intégré des industries agro-alimentaires, depuis la production des matières premières jusqu'à la commercialisation des produits;
- Connaissance de la situation dans les pays en développement et adaptation facile à cette situation;
- Spécialisation dans des produits alimentaires (produits laitiers, viande, céréales, fruits et légumes, notamment) dont les pays en développement ont le plus besoin d'augmenter la production;
- Prise en considération des objectifs de développement allant au-delà d'une simple recherche du profit et accordant une importance particulière à la participation de la population rurale aux activités de production.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### Conclusions

9. Les participants à la Réunion ont estimé que les associations de coopératives pouvaient jouer un rôle plus important dans un développement économique bien conçu, en particulier dans celui des zones rurales ainsi que dans la promotion des industries agro-alimentaires<sup>1/</sup> tournées tant vers le marché intérieur que vers l'exportation.
10. Dans de nombreux pays développés et en développement, les coopératives ont montré qu'elles pouvaient être utiles au progrès de l'industrie alimentaire et qu'elles créaient des liens solides et efficaces entre l'agriculture et l'industrie. Le développement intégré des différents sous-secteurs de l'industrie alimentaire a été réalisé grâce à des entreprises créées par des coopératives (industrie laitière, céréales, huiles et graisses végétales, traitement des fruits et des légumes ainsi que de la viande).
11. Les participants à la Réunion ont reconnu qu'il s'était déjà instauré dans de nombreux cas une collaboration entre des coopératives ayant fait la preuve de leur efficacité et certains pays en développement; ils ont conclu que l'expérience acquise devrait servir à resserrer encore cette collaboration.
12. Les participants ont estimé que certaines difficultés que rencontre à l'heure actuelle le progrès de l'industrie alimentaire dans les pays en développement pourraient être en grande partie surmontées par une collaboration accrue entre des associations de coopératives existantes et des partenaires adéquats dans ces pays.
13. Reconnaissant l'importance de la première Consultation sur l'industrie alimentaire, les participants ont conclu que les associations de coopératives devraient prendre les mesures nécessaires pour participer activement à la Consultation.

---

<sup>1/</sup> On entend par industries agro-alimentaires toutes les activités de transformation, quels que soient le degré et le type de transformation, des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, en partant des matières premières pour arriver aux denrées alimentaires.



Recommandations

14. Les participants à la Réunion ont formulé les recommandations suivantes :

1. L'ONUDI et les autres organisations internationales s'occupant d'industries alimentaires devraient dûment reconnaître le rôle des coopératives dans le développement intégré du secteur de l'industrie alimentaire.
2. L'ONUDI et les autres organisations internationales devraient tenir grand compte de l'expérience des coopératives en matière de transfert des techniques et du savoir-faire, notamment pour la gestion.
3. L'ONUDI et les autres organisations internationales devraient continuer de chercher les moyens d'aider les associations de coopératives désireuses de collaborer avec des partenaires dans les pays en développement à surmonter certains obstacles particuliers qu'elles rencontrent, comme le manque d'informations sur les projets convenant à leur participation et le manque de fonds pour les réaliser.
4. L'ONUDI et les autres organisations internationales devraient continuer de fournir aux partenaires des pays en développement des renseignements sur des coopératives dotées d'une solide expérience qui pourraient éventuellement aider au progrès des industries alimentaires.
5. En apportant une assistance technique aux pays en développement, l'ONUDI et les autres organisations internationales devraient tenir compte du fait que des coopératives ayant déjà de l'expérience sont disposées à collaborer avec ces pays en leur fournissant des services d'experts et de consultants.
6. L'ONUDI, conjointement avec l'Alliance coopérative internationale (ACI) et d'autres institutions compétentes, devrait recenser les centres de formation à la gestion existents et accroître sa collaboration avec ces institutions en fournissant une formation appropriée au secteur de l'industrie alimentaire.

## ORGANISATION DE LA REUNION

### Ouverture de la Réunion

15. La Réunion du Groupe d'experts sur le rôle des coopératives dans le développement des industries alimentaires s'est tenue au Siège de l'ONUDI, à Vienne, du 22 au 24 avril 1981. La Réunion a groupé 6 participants de 6 pays et 13 représentants de 6 organisations (voir l'Annexe 1).

16. La Réunion a été ouverte par M. Siddiqui, Président du Groupe de travail spécial de l'ONUDI sur les agro-industries et Directeur de la Division de la coordination des politiques, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Il a souligné que cette Réunion était la première tenue par l'ONUDI pour examiner, de façon méthodique, dans quelle mesure les coopératives du secteur de l'industrie alimentaire peuvent accroître leur assistance aux pays en développement et fournir un moyen autre que les sociétés multinationales pour faire progresser l'industrie alimentaire.

17. La réunion a été présidée par M. Aref, Vice-Président du Groupe de travail spécial de l'ONUDI sur les agro-industries et conseiller technique spécial.

### Conclusions et recommandations

18. Les participants ont adopté les conclusions et les recommandations de la Réunion, le 24 avril 1981, à la séance du matin.

## RESUME DE LA DISCUSSION

19. On a longuement débattu du but de la Réunion. Il a été précisé que ce but était de déterminer dans quelle mesure les coopératives possédant une solide expérience pouvaient aider à faire progresser les industries alimentaires dans les pays en développement, sans se préoccuper de savoir si la contrepartie dans le pays en développement est une coopérative ou une entreprise d'Etat. Pour éviter toute confusion entre "coopérative" et "coopération", il a été décidé qu'on utiliserait le mot "collaboration" pour désigner la notion de partenaire dans le développement.

20. Etant donné qu'une "collaboration" entre les coopératives dotées d'une solide expérience et des pays en développement existe déjà dans de nombreux cas, les participants ont été invités à partager leur expérience en ce qui concerne :

- I. Le fait qu'actuellement les coopératives de pays développés (et parfois aussi de pays en développement) sont en mesure de transférer leurs techniques de différentes façons aux pays en développement et qu'elles sont disposées à le faire;
- II. Leurs activités passées en matière de transfert technologique, de gestion et de formation dans les pays en développement, les avantages et les coûts de ces opérations ainsi que les obstacles rencontrés;
- III. Les possibilités d'accroître la collaboration technique et économique avec les partenaires des pays en développement : coopératives, entreprises privées et organismes d'Etat.

21. Les participants à la Réunion ont reconnu que les coopératives ayant déjà de l'expérience étaient en mesure de collaborer avec les pays en développement pour l'expansion de leurs industries alimentaires et qu'elles étaient disposées à le faire. Cette collaboration pourrait revêtir les formes suivantes :

- a) Etudes de faisabilité. On a exprimé l'avis que la collaboration devrait partir d'études de faisabilité et qu'on devrait toujours envisager une approche intégrée de la production alimentaire et des activités de transformation et de commercialisation;

- b) Transfert des techniques et du savoir-faire. On est convenu que l'expérience des coopératives dans la mise au point des techniques et du savoir-faire n'a pas été assez utilisée et qu'elle pourrait être transférée de différentes façons aux pays en développement;
- c) Coentreprises. Peu de coopératives sont désireuses et capables, statutairement, de faire partie de coentreprises dans des pays en développement. Cette participation est cependant possible si, dans le cadre d'un projet, des équipements sont vendus ou des produits sont achetés par l'association de coopératives participant comme partenaire technique à une coentreprise.
- d) Aide financière. La plupart des représentants ont déclaré que, statutairement, les coopératives ne peuvent pas fournir d'aide financière directe; ils sont toutefois convenus que le financement de projets viables dans des pays en développement ne poserait pas de problème car il peut être réalisé par des organismes habituellement chargés de cette activité. Les coopératives pourraient probablement se procurer certains fonds pour financer des études de faisabilité ou obtenir des garanties de participations au capital social ou d'investissements à l'étranger, fournies par les organismes gouvernementaux de leur pays respectif. Dans de nombreux cas, toutefois, ces sources ne sont pas disponibles. A cet égard, les participants ont exprimé leur préoccupation au sujet du fait qu'une collaboration non accompagnée d'investissements compromettrait la crédibilité des coopératives en tant que partenaires dans le développement, surtout lorsqu'elles font partie de coentreprises. L'ONUDI a donc été invitée à proposer un cadre de collaboration dans lequel les coopératives pourraient, sans devoir garantir des investissements, être considérées comme des partenaires fiables dans le développement.
- e) Formation à la gestion. Les participants sont convenus de l'importance de la formation d'experts et de personnel de gestion. Ils se sont déclarés disposés à fournir une aide en matière de gestion aux pays en développement. Les coopératives peuvent organiser une formation en entreprise dans le cadre de leurs industries nationales, mais il

a été souligné qu'une formation idéale, en particulier une formation à la gestion, devrait se faire en cours d'emploi dans le cadre de projets précis et que l'essentiel de cette formation devrait avoir lieu dans les pays en développement intéressés.

- f) Services de consultants. De nombreux participants ont dit qu'ils avaient une grande expérience de la fourniture de services de consultants aux pays en développement, sous forme d'études de préinvestissement, de services de conception et de contrôle, de services de conseillers techniques, d'aide à la formation et à la gestion.

22. Les participants ont examiné les sous-secteurs alimentaires où les coopératives gèrent des entreprises industrielles : produits laitiers, céréales, fabrication d'aliments pour animaux et de produits carnés (boeufs, porc, volaille), fruits et légumes, huiles et graisses végétales. Dans certains cas, leurs activités s'étendent aux industries du sucre, de la pêche et des boissons. Les entreprises de ce secteur appartenant aux coopératives fonctionnent habituellement selon un système intégré allant de la collecte des produits à la ferme jusqu'à leur commercialisation, en passant par les activités de transformation pour en faire des produits finis, vendus sous marque, destinés à la consommation.

23. Les participants ont passé en revue l'expérience acquise en matière de collaboration technique et économique<sup>2/</sup> avec les pays en développement sous les rubriques suivantes :

I. Transfert de techniques

Par sous-secteurs. Le transfert de techniques s'est - semble-t-il - effectué surtout dans le domaine du traitement du lait, suivi des céréales, des produits carnés (surtout la volaille) et des aliments pour animaux, des fruits et légumes, des huiles et graisses végétales, du sucre, des produits de la pêche et des boissons.

---

<sup>2/</sup> Dans quelques cas, la collaboration n'a pas lieu directement entre les coopératives et les partenaires de pays en développement mais par le biais de sociétés créées à cet effet.

Les coopératives ont également fourni des connaissances techniques pour des activités connexes telles que services de vulgarisation agricole, aide à l'obtention de crédits et autres services, tels que programmes de sélection des semences et de reproduction des animaux, qui sont souvent nécessaires pour implanter des industries alimentaires dans des pays en développement.

Par types. L'examen général permet de conclure que les techniques ont été transférées en tenant particulièrement compte de leur conformité, sur les plans économique, technique et organisationnel, aux besoins des pays en développement intéressés.

Types d'entreprises pour lesquels il y a eu transfert. L'expérience des participants a montré que les entreprises partenaires dans les pays en développement étaient non seulement des associations de coopératives qui, souvent, n'avaient pas les moyens d'entreprendre des opérations industrielles, mais aussi fréquemment des entreprises privées ou étatiques. Selon certains participants, il serait préférable que les partenaires soient des coopératives de pays en développement car leur fonctionnement ressemble à celui des coopératives des pays industrialisés; d'autres participants ont estimé que, bien souvent, les coopératives des pays en développement étaient très faibles et que, par conséquent, d'autres types d'entreprises constituaient des partenaires plus appropriés. Il a été souligné, toutefois, qu'en participant à des projets de développement les coopératives des pays développés veilleraient spécialement à ce que ces projets n'aient pas d'effets néfastes sur les activités des coopératives locales ou de leurs membres.

Marché visé. Les coopératives se sont montrées particulièrement désireuses de collaborer au développement de l'industrie alimentaire pour les besoins intérieurs des pays en développement, mais on a aussi discuté de la possibilité pour les pays en développement de produire des denrées alimentaires pour l'exportation; on a signalé les avantages (apports de devises accrus), les inconvénients (utilisation de terres pour des cultures destinées à l'exportation au lieu de cultures vivrières, donc importation de denrées alimentaires de base) et les difficultés possibles (obstacles tarifaires et non tarifaires aux importations) d'un accroissement de la production alimentaire destinée à l'exportation.

En ce qui concerne l'expansion du commerce entre pays en développement, un représentant a déclaré que les coopératives ne voyaient aucun inconvénient, en principe, au fait de prêter assistance à ces pays; toutefois, un manque de connaissance des projets concernant le développement du commerce entre ces pays était un obstacle sérieux à la participation des coopératives à ces projets.

Différentes formes de transfert des techniques. Le transfert des techniques s'est déjà fait sous différentes formes entre des coopératives dotées d'une solide expérience et des partenaires de pays développés. Les services de consultants, les contrats d'assistance technique, les accords de licence et la formation à la gestion semblent être plus largement utilisés que les coentreprises et les contrats clefs en main.

II. Obstacles à la coopération. Les associations de coopératives - en particulier - ont rencontré deux obstacles principaux :

- Manque d'informations sur des projets appropriés et sur des possibilités de projets dans les pays en développement. Il se peut également que les associations de coopératives désireuses de participer au développement des industries alimentaires ne reçoivent que des renseignements incomplets sur l'état du marché ou sur le potentiel de matières premières, par exemple, dans le pays en développement intéressé. On a cependant constaté que les organisations du Système des Nations Unies avaient réuni de nombreuses données qui sont disponibles pour l'étude de projets.

- Manque de financement. La plupart des participants à la Réunion ont déclaré que les associations de coopératives qu'ils représentent seraient peu disposées à investir des fonds à l'étranger à moins qu'elles ne vendent de l'équipement ou n'achètent des produits à l'entreprise ayant fait l'objet d'un projet de développement. Cette attitude pourrait alors devenir un obstacle sérieux à leur collaboration à ce projet, étant donné que le client réclame souvent une participation aux investissements.

24. On est convenu que les coopératives pouvaient et devraient accroître leur collaboration technique et économique avec les pays en développement et offrir une bonne solution autre que les sociétés multinationales, pour les raisons suivantes :

- a) Au moment de choisir un projet convenant à une collaboration, elles tiendraient compte de la stratégie globale de développement du pays en cause, en apportant une attention particulière au rôle des exploitants agricoles dans ce projet et ne seraient pas uniquement orientées vers la recherche du profit;
- b) Etant donné que l'accent serait mis sur l'objectif de l'auto-suffisance alimentaire, elles pourraient jouer, à cet égard, un rôle important d'assistance, d'autant qu'elles se spécialisent dans des produits alimentaires qui intéressent la consommation intérieure. L'idée d'une collaboration pour le stockage et la maintenance des céréales a fait l'objet d'une mention spéciale;
- c) En ce qui concerne le transfert des techniques, les coopératives sont sensibles aux besoins des pays en développement intéressés et savent s'adapter aux conditions du marché. Cela signifie qu'il ne doit pas seulement y avoir un transfert de techniques simplifiées, mais aussi un transfert de techniques très perfectionnées (par exemple pour le conditionnement) qui aiderait ces pays à pénétrer dans le marché de l'exportation (l'Inde, par exemple, exporte vers l'Arabie saoudite). Plusieurs participants ont souligné que les coopératives avaient un rôle à jouer dans l'adaptation des techniques aux besoins des pays en développement en raison de leurs compétences techniques; de plus, comme elles ne représentent ni des intérêts acquis ni un pouvoir politique, elles pourraient fournir à ces pays une structure solide pour des négociations.
- d) S'appuyant sur leur expérience d'un développement intégré et progressif des industries agro-alimentaires, les coopératives pourraient aider les pays en développement à
  - i) examiner les moyens d'utiliser et d'améliorer les matières premières locales à transformer;
  - ii) formuler une politique adéquate en matière de technologie alimentaire en tenant compte du marché des matières premières existant et des possibilités des industries locales;



- iii) trouver des structures organiques permettant d'intégrer les différentes étapes de la production, de la transformation et de la commercialisation en un système global, y compris des dispositions pour faire participer les exploitants agricoles au processus de production.

25. D'autres questions ont été abordées au cours des discussions.

On a souligné l'importance de la participation des coopératives du secteur de l'industrie alimentaire à la première Consultation sur l'industrie alimentaire. Les représentants ont convenu de faire leur possible pour assurer cette participation.

On a dit que les pays en développement devraient participer dans une plus large mesure à cette Consultation ainsi qu'à des réunions semblables organisées par l'ONUUDI en vue de faciliter les dialogues sur la collaboration.

Annexe 1

REUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LE ROLE  
DES COOPERATIVES DANS LE DEVELOPPEMENT  
DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Vienne, 22-24 avril 1981

LISTE DES PARTICIPANTS

BULGARIE

M. Nikolay Borisov Nikolov, Professeur adjoint  
Institut d'économie  
Académie bulgare des sciences  
Sofia

CANADA

M. Richard Bullock, Président  
Sun-Rype Products Limited  
RR. No 3, Spiers Road  
Kelowna, B.C. V1Y 7R2

HONGRIE

M. Imre Fekete, Chef de service  
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
MEM, Tervgazdasaagi Focosztaly  
1055 Budapest, Kossuth Lajos ter 11

INDE

M. V.B.L. Mathur, Administrateur délégué  
National Co-operative Development Corporation  
4 Siri Institutional Area, Panch Sheel Marg.  
Hanz Khas  
New Delhi 110016

SUEDE

M. Lars Wicknertz  
Sveifarm  
FACK 10533 Stockholm

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

M. Donald H. Thomas, Président  
Agricultural Co-operative Development International  
201 Continental Building  
1012 Fourteenth Street, N.W.  
Washington, D.C. 20005

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

M. D.M. Beloglavec  
Spécialiste des coopératives agricoles  
FAO  
Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italie

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LES AFFAIRES  
HUMANITAIRES

Mme B.M. Rog-Świostek, Spécialiste des questions sociales (hors classe)  
Service du développement social  
Vienne

COMITE GENERAL DE LA COOPERATION AGRICOLE DE LA CEE (COGECA)

M. H. Kellner, Secrétaire général adjoint du COPA et du COGECA  
COGECA  
rue de la Science 23-25 B.P. 3  
1040 Bruxelles

M. J.A. De Boer, Coordonnateur pour les projets agro-industriels  
internationaux  
CEBEKO-Handelsraad  
Blaak 31  
NL-3011 Rotterdam

M. F. Stienstra, Directeur  
Affaires étrangères  
Melk Unie Holland

M. A. Luijkx, Consultant pour les projets de développement  
dans l'industrie laitière  
F.N.Z.  
Van de Spiegelstraat, 16  
NL - 2518 ET DEN HAAG

M. J. O'Connor, Directeur technique  
Irish Dairy Board  
Dublin 2, Irlande

M. A. Wilcek, Directeur technique  
International Dairy Operation and Consulting Corporation (INDOC)  
Amanita Strasse 72-74  
D-2100 Hambourg

M. A. Lablanchy, Conseiller technique pour les problèmes industriels  
dans les pays en développement  
Société d'investissements laitiers outre-mer, SILOM  
12, rue du Faubourg St. Honoré  
75008 Paris

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)

M. Lino Visani, Membre de la présidence  
Lega Nazionale delle Cooperative e Mutue  
Via A. Guattani 9  
00161 Rome

M. G. Simeoni, Directeur d'Intercoop  
Lega Nazionale delle Cooperative e Mutue  
00161 Rome

FEDERATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES (FIPA)

M. J.H. Feingold, Secrétaire général adjoint  
FIPA  
1, rue d'Hauteville  
75010 Paris

ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE (ACI)

M. S.K. Saxena, Directeur  
ACI  
11 Upper Grosvenor Street  
Londres W1X 9PA

CONSULTANT

M. G. Arroyo, Directeur  
Centre de recherche sur l'Amérique latine et le Tiers monde  
35, rue des Jeûneurs  
75002 Paris



